

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

Convocations adressées le 17 mars 2017

ORDRE DU JOUR

- *Présentation et vote du Compte Administratif 2016 et affectation des résultats*
 - o *Commune et assainissement*
- *Approbation du compte de gestion 2016*
 - o *Commune et assainissement*
- *Vote des taux d'imposition 2017*
- *Présentation et vote du budget 2017*
 - o *Commune et assainissement*
- *Permanences Elections Présidentielles*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil dix-sept et le vendredi vingt-quatre mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : M. Vincent AHÛ, Mme Aline GALLY, Adjoints ;
Mmes Bernadette BARBIER, Isabelle DOMINJON ;
Mrs Pascal FEVRE, Eric MANACH

Absents excusés : Mme Monique OTTELET (pouvoir à M. Maurice MOCQUOT), M. Bernard DEVELEY
(pouvoir à Bernadette BARBIER)

Absents : -

Secrétaire : M. Vincent AHÛ



PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015

▪ Commune

Le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de la commune, qui fait ressortir les résultats suivants au 31/12/2016 :

<i>Section Investissement</i>	<i>:</i>	<i>Déficit</i>	<i>:</i>	<i>- 49 585.80 €</i>
<i>Section Fonctionnement</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i><u>164 448.99 €</u></i>
<i>Soit un résultat global de</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i>114 863.19 €</i>

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2016, et décide d'affecter les résultats suivants au 31/12/2016 au budget 2017 comme suit :

*** Section Investissement Article 1068 « excédent de Fonctionnement capitalisé »*

▪ *Recettes : + 49 585.80 €*

Article 001 « déficit antérieur reporté »

▪ *Dépenses : - 49 585.80 €*

** Section Fonctionnement : Article 002 « excédent antérieur reporté »*

▪ *Recettes : + 114 863.19 €*

▪ Assainissement

Le Maire présente à l'assemblée le compte administratif du service assainissement, qui fait ressortir les résultats suivants au 31/12/2016 :

<i>Section Investissement</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i>- 4 655.86 €</i>
<i>Section Fonctionnement</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i><u>21 460.61 €</u></i>
<i>Soit un résultat global de</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i>16 804.75 €</i>

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2016, et décide d'affecter les résultats au 31/12/2016 au budget 2017 comme suit :

** Section Investissement Article 1068 « excédent de Fonctionnement capitalisé »
▪ Recettes : + 4 655.56 €
Article 001 « déficit antérieur reporté »
▪ Dépenses : - 4 655.56 €

** Section d'Exploitation : Article 002 « excédent antérieur reporté »
▪ Recettes : + 16 804.75 €

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016

Visa Préfecture le :

▪ **Commune** :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2016 de la commune, dressé par Monsieur le Percepteur de Chablis.

▪ **Assainissement** :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2016 du service Assainissement, dressé par Monsieur le Percepteur de Chablis.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Visa Préfecture le :

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la fusion entre les 2 Communautés de Communes du Pays Chablisien et entre Yonne et Cure, nous sommes en fiscalité professionnelle unique à compter de 2017. La cotisation foncière des entreprises sera versée à la Communauté de Communes ainsi que la part départementale de la taxe d'habitation. Ces taxes seront reversées à la Commune de Varennes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2017 à leur niveau de 2016, à savoir :

	<u>Taux 2016</u>	<u>Taux 2017</u>	
& Taxe d'habitation :	19.86 %	11.68 %	⇒ (déduction part départementale pour la
& Taxe Foncière sur bâti :	13.91 %	13.91 %	Communauté de Communes)
& Taxe Foncière non bâti :	33.80 %	33.80 %	
& Cotisation Foncière des Entreprises :	23.42 %	⇒ la CFE pour la Communauté de Communes	

PRESENTATION BUDGET 2017

▪ **Commune**

Le Conseil Municipal examine en détail le projet du budget 2017 de la Commune préparé par la Commission des Finances. Il n'y apporte aucune modification.

Le Conseil Municipal vote le budget 2017 de la Commune qui, après affectation des résultats, s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

** Section Investissement : 259 385.97 €

** Section Fonctionnement : 399 074.- €

▪ **Assainissement**

Le Conseil Municipal examine en détail le projet du budget 2017 de l'Assainissement préparé par la Commission des Finances. Il n'y apporte aucune modification.

Le Conseil Municipal vote le budget 2017 du service Assainissement qui, après affectation des résultats, s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

** Section Investissement : 195 061.- €

** Section Exploitation : 38 005.- €

PERMANENCES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le Conseil Municipal établie les permanences pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai prochain.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Visa Préfecture le :

** **Acquisition des parcelles** : Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'acquisition des parcelles pour un montant de 5.- € le mètre carré aux propriétaires suivants :*

- M. et Mme William MARTEL – parcelle A 963 d'une superficie de 12 m²*
- SCI LEME – parcelle ZH 331 d'une superficie de 12 m²*

La séance a été levée à 22h30.

Varenes, le 27 mars 2017